

O.I.C. 2016/121
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS ACT

**CHARTERED PROFESSIONAL
ACCOUNTANTS ACT**

Pursuant to paragraph 59(a) of the *Chartered Professional Accountants Act*, the Commissioner in Executive Council orders as follows

1 The *Legacy Designations Regulation* is made.

2 This Order comes into force on July 18, 2016.

Dated at Whitehorse, Yukon, July 18, 2016.

Commissioner of Yukon

DÉCRET 2016/121
LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

**LOI SUR LES COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS**

Le commissaire en conseil exécutif, conformément à l'alinéa 59a) de la *Loi sur les comptables professionnels agréés*, décrète :

1 Est établi le *Règlement sur les titres d'origine*.

2 Le présent décret entre en vigueur le 18 juillet 2016.

Fait à Whitehorse, au Yukon, le 18 juillet 2016.

Commissaire du Yukon

LEGACY DESIGNATIONS REGULATION

1 Each of the following designations is prescribed as a legacy designation

- (a) "Certified General Accountant" and the initials "CGA" signifying that designation;
- (b) "Fellow of the Certified General Accountants" and the initials "FCGA" signifying that designation;
- (c) "Certified General Accountant, Honorary" and the initials "CGA (Hon.)" signifying that designation;
- (d) "Certified Management Accountant" and the initials "CMA" signifying that designation;
- (e) "Fellow of the Certified Management Accountants" and the initials "FCMA" signifying that designation;
- (f) "Certified Management Accountant, Honorary" and the initials "CMA (Hon.)" signifying that designation;
- (g) "Chartered Accountant" and the initials "CA" signifying that designation;
- (h) "Fellow of the Chartered Accountants" and the initials "FCA" signifying that designation;
- (i) "Chartered Accountant, Honorary" and the initials "CA (Hon.)" signifying that designation;
- (j) "Associate of the Chartered Accountants" and the initials "ACA" signifying that designation;
- (k) "Certified Accountant".

RÈGLEMENT SUR LES TITRES D'ORIGINE

1 Chacun des titres suivants est un titre d'origine :

- a) « comptable général accrédité » et « comptable général licencié », et les initiales « CGA » correspondant à ces titres;
- b) « Fellow des comptables généraux accrédités » et « Fellow des comptables généraux licenciés », et les initiales « FCGA » correspondant à ces titres;
- c) « comptable général accrédité honoraire » et « comptable général licencié honoraire », et les initiales « CGA (Hon.) » correspondant à ces titres;
- d) « comptable en management accrédité » et les initiales « CMA » correspondant à ce titre;
- e) « Fellow des comptables en management accrédité » et les initiales « FCMA » correspondant à ce titre;
- f) « comptable en management accrédité honoraire » et les initiales « CMA (Hon.) » correspondant à ce titre;
- g) « comptable agréé » et les initiales « CA » correspondant à ce titre;
- h) « Fellow des comptables agréés » et les initiales « FCA » correspondant à ce titre;
- i) « comptable agréé honoraire » et les initiales « CA (Hon.) » correspondant à ce titre;
- j) « associé des comptables agréés » et les initiales ACA correspondant à ce titre;
- k) « comptable licencié » et « comptable accrédité ».